

Référentiel technico-économique SYSTÈMES BOVINS- LAIT Conjoncture 2017

Ce document présente le référentiel économique et les résultats technico-économiques 2017 des exploitations bovins-Lait de La Réunion suivies dans le cadre du programme national « Réseaux de Références en Elevage » du POSEI France.

Ce dispositif, conduit par l'Institut d'Elevage et animé par la Chambre d'Agriculture à La Réunion, fournit repères et références pour le conseil et le pilotage des élevages herbivores et monogastriques. Pour la production de bovins-lait, il repose sur le suivi technico-économique d'une vingtaine de fermes représentatives de la diversité des systèmes à La Réunion.

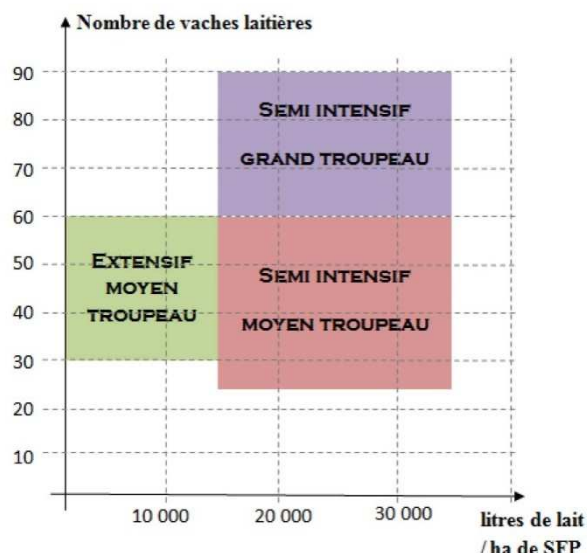
Nous remercions toutes les personnes qui contribuent à ce travail collectif, associant des conseillers d'élevage de la Chambre d'Agriculture et des ingénieurs de l'Institut de l'Elevage, ainsi que les partenaires de la filière, en particulier SICALAIT, URCOOPA et les divers centres de gestion. Sans oublier tout particulièrement les éleveurs adhérents au Réseau pour leur participation active.



La filière bovin lait repose sur différents types de systèmes d'exploitation qui se différencient par leur productivité laitière par hectare de SFP et la taille du cheptel. Ils s'organisent tous autour d'un réseau coopératif de commercialisation : la Sicalait.

Le Réseau de Références en Elevage de La Réunion concerne trois types de systèmes d'exploitation, représentatifs de la diversité existante et présentant un potentiel de développement.

- 1. Système Semi-Intensifs Moyen Troupeau (SIMT)**
avec une productivité entre 15 000 et 35 000 l/ha et moins de 60 vaches laitières
- 2. Système Semi-Intensifs Grand Troupeau (SIGT)**
avec une productivité entre 15 000 et 35 000 l/ha et plus de 60 vaches laitières
- 3. Système Extensifs Moyen Troupeau (EMT)**
avec une productivité moins de 15 000 l/ha et plus de 30 vaches laitières.



Le Réseau bovin lait est composé. Les données recueillies régulièrement, grâce à la participation active des éleveurs, dans la vingtaine de fermes permettent de constituer des références technico-économiques qui serviront d'une part, de support aux éleveurs et d'autre part, à estimer les coûts de production.

La Chambre d'Agriculture de La Réunion est le maître d'œuvre local de ces actions, avec l'appui de la coopérative Sicalait pour la validation des données. Au niveau national, l'Institut de l'Elevage soutient et valide les travaux du Réseau de Références en Elevage.



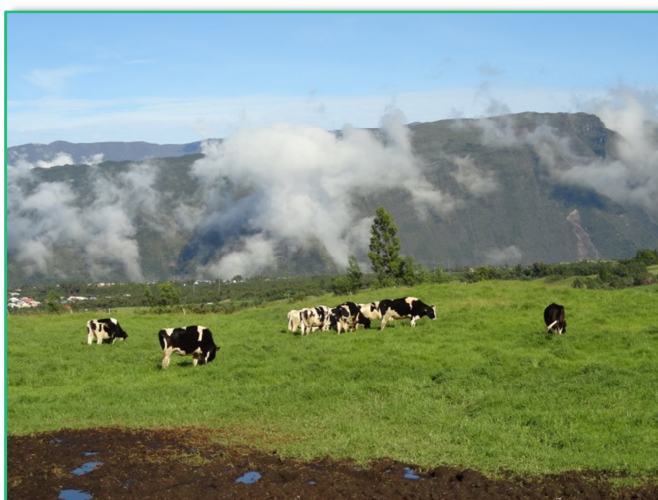
TPOLOGIE DES SYSTEMES D'ELEVAGE

A partir des données technico-économiques du suivi des fermes du Réseau de Références en Elevage, deux modélisations sont réalisées et actualisées périodiquement : l'**Exploitation Standard (ES)** et le **Cas-Type Objectif (CTO)**, tous deux représentatifs du fonctionnement cohérent de l'exploitation, en rythme de croisière.

Le **Cas-Type Objectif (CTO)** correspond à la situation d'un élevage performant, soit la moyenne haute (tiers supérieur) des données technico-économiques des élevages de ce type. Les résultats sont confortés par les données des fermes suivies et l'expertise des conseillers. Le CTO sert de référence pour des évolutions de moyen terme.

L'**Exploitation Standard (ES)** est représentative de la moyenne des exploitations de ce type. Ses données techniques et économiques sont positionnées selon des bases de données plus larges et l'expertise filière. L'ES sert de référence pour une installation, sur le court terme.

DOMAINE DE VALIDITE



Semi-Intensif Moyen Troupeau :

SAU de 8 à 16 ha - 30 à 60 vaches
Main d'œuvre de 1 à 2 UMO
Chargement de 3 à 6 UGB/ha SFP
Production de 180 000 à 450 000 L

Semi-Intensif Grand Troupeau :

SAU de 20 à 40 ha - 60 à 90 vaches
Main d'œuvre de 2,5 à 4 UMO
Chargement de 2,5 à 4,5 UGB/ha SFP
Production de 400 000 à 675 000 L

Extensif Moyen Troupeau :

SAU de 15 à 35 ha - 30 à 60 vaches
Main d'œuvre de 2 à 3 UMO
Chargement de 1,5 à 3 UGB/ha SFP
Production de 165 000 à 400 000 L

STRUCTURE

Type	Semi-Intensif Moyen Troupeau	Semi-Intensif Grand Troupeau	Extensif Moyen Troupeau
SAU (ha)	12,5	28	25
UMO familiale	2,0	2,5(+1 salarié plein temps)	2,0
Chargement (UGB/ha)	4,1	3,8	2,1

TROUPEAU LAITIER

Type	Semi-Intensif Moyen Troupeau	Semi-Intensif Grand Troupeau	Extensif Moyen Troupeau
Production laitière (L)	281 400 _{6 700 L/VL}	515 900 _{6 700 L/VL}	231 300 _{5 500 L/VL}
Nombre de vaches laitières	42	77	42
Productivité par ha de SFP (L)	22 512	18 425	9 240
Taux de renouvellement (%)	25	27	24
Consommation de concentrés (g/L)	660	600	660

Taux de renouvellement = (nombre de génisses introduites comme reproductrices) / taille du cheptel (VL présentes).
La consommation de concentrés ne concerne que les vaches laitières présentes (celle des génisses n'est pas incluse).
Les données présentées dans le tableau ci-dessus sont celle de l'Exploitation Standard (ES).



PRIX DU LAIT 2017

(Source SICALAIT)

Pour un litrage moyen de 281 400 litre de lait, le **prix** payé à un éleveur dans le système **SIMT** en 2017 (déduction faite des cotisations interprofessionnelles) a été de **607 € / 1 000 litres**.

Ce prix se compose :

- du **prix de référence**,
- du **complément hors convention** (qui dépend du litrage produit),
- de la **modulation** (qui dépend du prix des concentrés),
- du **Poseidom** (110 € / 1 000 L),
- du **Fodelait** (20,2 € / 1 000 L),
- des **cotisations interprofessionnelles** (- 42 € / 1 000 L).

AIDES POSEÏ 2017

(Source DAAF Réunion)

Prime à l'abattage

Catégorie	Montant
Veaux de 1 mois à 8 mois d'âge	60 €
Gros bovins à partir de 8 mois d'âge	130 €

Toute **demande de dossier d'abattage** doit être déposée au plus tard 6 mois après l'abattage de l'animal.

Complément Réunion pour les gros bovins

Catégorie	Montant
Tranche A : 220 – 270 kg carcasses	80 €
Tranche B : 271 – 320 kg carcasses	130 €
Tranche C : plus de 320 kg carcasses	170 €

La demande de la prime et du complément doit impérativement être déposée à la DAAF au plus tard le 20 février de l'année N+1.

Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN)

Zone	25 premiers ha	25 ha suivants
Zone irriguée toutes surfaces	112,98€/ha	75,32€/ha
Zone de piémont toutes surfaces	252€/ha	168,47€/ha
Zone de montagne (surfaces cultivées)	340€/ha	226€/ha
Zone de montagne (surfaces fourragères)	340€/ha Pour les 50 premiers Ha	226€/ha au-delà de 50 ha

Montant payé en fonction de la zone et du chargement

Zone	Chargement (UGB/ha)	Prime payée
Montagne + Piémont	0,01 à 0,29	Non éligible
Montagne + Piémont	0,30 à 2,5	100 %
Montagne + Piémont	2,51 à 3,50	90 %
Montagne + Piémont	3,51 à 4,00	70 %
Montagne	Au-delà de 4,01	30€/ha
Piémont	Au-delà de 4,01	Non éligible

Mesures Agro – Environnementales

Catégorie	Montant
Mesures Herbagères Agro-environnementales (MHAE)	220€/ha

Les MHAE ne sont plus plafonnées sur les zones pâturées, mais les zones de fauche sont exclues.

Pour être éligible, la limitation de l'apport en azote est de 80 unités de N/ha/an et le chargement compris entre 0,3 et 2 UGB/ha.

PROGRAMME DEVELOP'LAIT (Source SICALAIT)

Depuis 2016, ce programme a pour objectif d'améliorer la conduite de l'élevage, en traitant le bien-être animal jusqu'à l'amélioration de la rentabilité de l'élevage. Il dure 5 ans au minimum, et peut être renouvelé si les résultats de l'exploitation sont satisfaisants.

Chaque critère est défini soit par un seuil, soit par une évolution sur une période donnée. La somme des points (maximum 10 points) obtenue détermine par la suite le montant de l'aide versée durant le semestre suivant, en sachant qu'un point vaut 4,7€ / 1 000L.

Les thèmes abordés	Point accordés /10 points	Critères	Justificatifs
Pilotage et formation	1 point	Liste d'engagement à respecter ⁽¹⁾	Attestation d'adhésion
Reproduction	2 points	a- IVV < 400jours ou - 10 jours/an	Résultats du contrôle laitier de la Chambre d'Agriculture
		b- IV et 1^{ère} IA < 115 jours ou gain de 5 jours/semestre	
Bien-être / sanitaire	2 points	a- Taux de mortalité < 10 % ou - 1% / semestre ou -2% / an	Suivi avec le GDS
		b- Note de motricité < 1,6 ou -0,05 / an	
Alimentation	3 points	a- Composition du lait T.B. > 35gr	Résultats du contrôle laitier de la Chambre d'Agriculture, et suivi URCOOPA
		b- Note d'état corporel +/- 0,5 ou +0,2 / an	
Auto-production de génisses	2 points	Effectif génisses > 50% du cheptel ou si élevage < 5 ans, 1 génisse / an	Inventaire E.D.E de la Chambre d'Agriculture

⁽¹⁾ **Les engagements de l'éleveur :**

- Accepter le suivi technique de la SICALAIT
- Adhérer au Contrôle Laitier,
- Adhérer au Suivi de Reproduction,
- Adhérer à l'Etat Civil Bovin,
- Accepter les visites et mesures réalisées par les partenaires :
 - Notes de motricité effectuées par le GDS,
 - Notes d'Etat Corporel effectuées par l'URCOOPA,
- Accepter les audits de démarche Develop'Lait.



PROGRAMME DEFI LAIT

(Source SICALAIT)

Une aide à la croissance maîtrisée pour les nouveaux éleveurs qui ont pour projet (1) une création d'une activité laitière, (2) une croissance d'un cheptel existant ou (3) la reprise d'un élevage.

Conditions d'éligibilité:

- Être/devenir agriculteur (Inscription ou attestation AMEXA),
- Ne pas avoir vendu du lait à la SICALAIT en son nom propre ou à travers d'une société durant les 3 années précédentes la réception de la demande,
- La croissance du cheptel dans le cadre du projet doit être comprise entre 10 et 42 vaches laitières,
- Le projet doit faire l'objet d'une étude de viabilité économique validée par les instances de la DDAF, Conseil d'administration de la SICALAIT, l'interprofession, la banque ... ,
- Être/devenir adhérent de la SICALAIT ou membre d'une structure adhérente à la SICALAIT.

Durée du plan

- **3 ans** à partir de la date de démarrage de l'aide DEFI pour une croissance de 10 à 28 vaches laitières,
- **5 ans** à partir de la date de démarrage de l'aide DEFI pour une croissance entre 28 et 42 vaches laitières, et se fait en 2 phases avec accord du Conseil d'Administration SICALAIT.

Les *effectifs de référence* sont ceux qui sont présents dans l'exploitation (document EDE le cas échéant) au moment de la livraison de lait à la SICALAIT, et la *production de référence* est la moyenne pour chaque mois des 3 dernières années précédentes la réception de la demande (document SICALAIT le cas échéant).

Conditions de début d'éligibilité du dispositif

1. Ayant suivi des formations pratiques :
 - a. 2 semaines en atelier Génisses de la SICALAIT ou ferme d'application
 - b. 2 semaines dans une exploitation laitière désignée par la SICALAIT

A partir du moment où l'éleveur perçoit l'aide DEFI, il a l'obligation de suivre des journées de formations organisées par la SICALAIT pendant les 2 premiers années de production (Attestation de formation).

2. Les bâtiments d'élevage devraient être réalisés, et les équipements installés et conformes au projet (Procès Verbal de réception des bâtiments et équipements) :
 - a. Aire d'alimentation couverte, un cornadis par vache laitière,
 - b. Aire de couchage couverte,
 - c. Matériel de traite existant.
3. Suivi technico-économique :
 - a. Adhérent au Contrôle Laitier (contrat signé),
 - b. Avoir une comptabilité (contrat signé) et
 - c. Suivi technico-économique par la SICALAIT.

Montant de l'aide (DEFI y)	Phase 1			Phase 2	
	1	2	3	4	5
Année (y)					
Nombre de place VL maxi aidées (PL maxi)	28	28	28	42	42
Plafond maxi d'aide (Py)	30 000€	24 000€	18 000€	12 000€	6 000€
Aide aux 1 000L	325€	156€	117€	62€	26€

$$DEFI y = Py / (PL \text{ maxi } \times PL \text{ projet})$$

Avec **PL projet** nombre de places Vache Laitière du projet durant la phase considérée



CHARGES OPERATIONNELLES 2017

Alimentation		
Concentré	360 € / T	
	Frais d'élevage	Frais vétérinaires
Semi-Intensif Moyen Troupeau	70 € / UGB	90 € / UGB
Semi-Intensif Grand Troupeau	130 € / UGB	80 € / UGB
Extensif Moyen Troupeau	100 € / UGB	80 € / UGB
Autres charges opérationnelles		
Poudre de lait : SERVALOR ELITE	2,14 € / kg	
CMV : (VITAFORM 4-22-5)	19,42 € / sac de 25 kg	
Foin	320 € / T	
Paille	120 € / T	
Engrais prairie (30.10.10)	De 700 € / T selon la formule d'engrais	
Mélasse	121,50 € / T	
Balle ronde d'enrubannage	60 € pour environ 200KgMS (livrée en élevage)	

Service du Département Diversification Animale de la Chambre d'agriculture	
Suivi reproduction	
Forfait annuel par exploitation	51,91 € + (7,84 € x nombre moyen de vaches)
Prix non adhérent	19,59 € / vache
Contrôle de Performance	
Contrôle Laitier	9,79 € x nombre moyen de vaches
Prestations IPG bovins	
Forfait élevage bovins	20 € / n° d'exploitation
Boucle bovine R2	4,61 € / paire de boucle
Forfait Etat Civil Bovin (ECB)	55 € / n° d'exploitation
Accès portail internet	7 € / mois d'abonnement
Matériels	
Planning linéaire	5 €

Attention, les postes de charges ci-dessus ne représentent qu'une partie des charges opérationnelles. Dans une étude, ne pas oublier de rajouter : les pensions, les assurances, les taxes, etc...



CHARGES DE STRUCTURE 2016

Principaux postes de charges de structure			
	SIMT	SIGT	EMT
Carburant – lubrifiant / ha SAU	300 €	230 €	200 €
Entretien matériel / ha SAU	400 €	220 €	250 €
Assurance / ha SAU	350 €	220 €	100 €
Eau + électricité / UGB	100 €	50 €	80 €
Frais de gestion	3 500 €	4 500 €	3 000 €
Cotisations sociales	1 500 €	1 800 €	1 500 €
Impôts et taxes	500 €	850 €	1 000 €

Attention les postes de charges ci-dessus ne représentent qu'une partie des charges structurelles. Dans une étude, les travaux réalisés par tiers, les charges salariales, le fermage, les fournitures... seraient à rajouter

PRIX DES ANIMAUX DE RACE LAITIERE

(Source SICALAIT et SICAREVIA)

	Poids moyen	Prix moyen	
		Au kg	Par tête
Achats de génisses d'élevage pleines			
Toutes races laitières	≈ 550 kgv	---	2 800 €
Ventes			
Réformes	300 kgc	3,30 €	1 000 €
Veaux femelles	50-60kgv	6,97 €	380 €
Veaux mâle de 8 jours	45-50kgv	---	150 €

VALEURS D'INVENTAIRE DU CHEPTEL LAITIER

		Standard	Supérieur
Vaches laitières	Prix	1 500 €	1 800 €
	Poids	600 kgv	650 kgv
Génisses plus de 2 ans	Prix	2 134 €	2 134 €
	Poids	600 kgv	600 kgv
Génisses 1 à 2 ans	Prix	1 000 €	-
	Poids	350 kgv	-
Génisses 3 à 12 mois	Prix	700 €	-
	Poids	120 kgv	-
Veaux naissants reproducteurs	Prix	380 €	-
	Poids	60 kgv	-
Veaux naissants	Prix	151 €	-
	Poids	45-120 kgv	-

INDICATEURS TECHNICO-ECONOMIQUES

Conjoncture 2017

Indicateurs techniques	Semi-Intensif Moyen Troupeau		Semi-Intensif Grand Troupeau		Extensif Moyen Troupeau	
	Cas-Type Objectif	Exploit. Standard	Cas-Type Objectif	Exploit. Standard	Cas-Type Objectif	Exploit. Standard
Nombre VL (tête)	42	42	77	77	42	42
Nombre UGB Total	52	52	107	107	53	53
UMO Total	2,0	2,0	3,5	3,5	2,0	2,0
SFP (Ha)	12,5	12,5	28,0	28,0	25,0	25,0
Chargement UGB/Ha SFP	4,1	4,1	3,8	3,8	2,1	2,1
Volume de lait vendu (l)	299 250	281 400	539 000	515 900	258 300	231 000
Lait vendu/vache (l)	7 125	6 700	7 000	6 700	6 150	5 500
Lait vendu/Ha SFP (l)	23 940	22 512	19 250	18 425	10 332	9 240
Concentré consommée (gr/l)	600	660	600	600	600	660
IVV (jour)	420	440	420	430	440	460
% de réussite en 1ère IA (%)	54		55		48	
Taux de renouvellement (%)	25	23	27	25	24	22
Production autonome (l)	173 670	ND	307 615	ND	151 284	ND

Indicateurs économiques	Cas-Type Objectif	Exploit. Standard	Cas-Type Objectif	Exploit. Standard	Cas-Type Objectif	Exploit. Standard
Produit brut (€)	192 151	184 812	365 319	354 344	173 691	157 327
dont aides (€)	40 770	38 187	74 056	70 530	35 090	31 327
dont achat génisses (€)	-16 800	-11 200	-11 200	-5 600	-11 200	-8 400
Charges Opérationnelles. (€)	100 851	105 802	186 983	195 254	86 844	86 931
dont achat alimentation (€) (concentrés + fourrages)	78 544	84 257	135 602	144 859	63 685	64 938
Marge Brute/vache laitière (€) (aide ICHN non-incluse)	2 165	1 872	2 233	1 983	1 971	1 579
EBE/PB (%)	31,5	26,1	31,8	27,5	32,5	25,3
Prix du lait payé (€/1000 l.) (aides incluses, sauf PDL)	607		592		610	
Coût de production (€/1000 l.) (rémunération 1,5 SMIC/UMO)	641	700	621	665	686	768



RÉSEAUX DE RÉFÉRENCES EN ELEVAGE - RÉUNION

Pour plus d'informations : Département Diversification Animale – Chambre d'Agriculture de la Réunion
 Jerry RANDRIANASOLO : jery.randrianasolo@reunion.chambagri.fr, Sulliman MOULLAN: sulliman.moullan@reunion.chambagri.fr,
 Eddy FONTAINE – SICALAIT: e.fontaine@sicalait.fr

Août 2018